Envoyé en préfecture le 27/03/2026
Reçu en préfecture le 27/03/2026
Publié le
ID : 029-212901409-20260310-001_2026-DE

Extrait du registre des délibérations du Conseil d'administration du CCAS	001/2026
10 mars 2026	

Nombre de Conseillers		Date de Convocation :
Afférents au CCAS	**15**	
En Exercice	**15**	**10 mars 2026**
Présents	**8**	
Absents	**3**	
Exclus	**0**	
Votants	**12**	

L'an deux mille vingt-quatre le 10 mars, à 17 heures 30, le conseil d'administration du CCAS de LOPERHET, composé de 15 membres en exercice et dûment convoqué, s'est réuni, à la mairie, sous la présidence de Madame GODET, Présidente.

	Présent.e	Absent.e Excusé.e	Absent.e	*Pouvoir à / Divers*
Mme GODET Nathalie, Présidente	X			
Mme BEYOU Danielle	X			
Mme COUDAIRE Déborah		X		Donne pouvoir à MME KERNIVINEN
Mme DENANCÉ Sylvie	X			
M. DORIVAL Didier	X			
Mme GUENGANT Catherine	X			
M. GUILLERME-HILY Joël			X	
M. HERVE Georges			X	
Mme KERNIVINEN Béatrice	X			
M. LE BAUT Christophe		X		Donne pouvoir à MME DENANCE
Mme LE BRIS Sylvie			X	
M. LE GUEN Thierry		X		Donne pouvoir à MME PERROT
M. LE LOUS Bernard		X		Donne pouvoir à MME GUENGANT
M. OMNES Patrick	X			Donne pouvoir à Mme GUEGANT
Mme PERROT Christelle	X			

Secrétaire de séance : Christelle PERROT

EPRD 2026 – BUDGET ANNEXE EHPAD

L'EPRD (Etat Prévisionnel des Dépenses et Recettes) est un document qui prévoit les recettes et les dépenses de l'année 2026. Il a été établi conformément aux arrêtés n° 2026-PA056 émis par le Conseil Départemental (annexe I).

Voies et délais de recours :
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rennes sis 3 contour de la Motte CS 44416- 35044 Rennes, dans un délai de 2 mois dès que celle-ci a acquis le caractère exécutoire, c'est-à-dire dès qu'il a été procédé à sa publication ou à son affichage ou à sa notification, ainsi que, s'il y a lieu, à sa transmission au représentant de l'État dans le département.

Envoyé en préfecture le 27/03/2026
Reçu en préfecture le 27/03/2026
Publié le
ID : 029-212901409-20260310-001_2026-DE

Section Fonctionnement 2026				
	Total	Hébergement	Dépendance	Soins
Dépenses	**3 352 727.59**	**1 519 850.95**	**548 973.14**	**1 283 903.50**
Groupe I	509 863.00	360 934.60	55 692.40	93 236.00
Groupe II	2 509 545.58	893 463.82	486 029.98	1 130 051.78
Groupe III	333 319.01	265 452.53	7 250.76	60 615.72
Recettes	**3 294 329.60**	**1 529 765.49**	**135 778.72**	**1 628 785.39**
Groupe I	3 197 562.60	1 432 998.49	135 778.72	1 628 785.39
Groupe II	6 000.00	6 000.00		
Groupe III	90 767.00	90 767.00		

Section Investissement 2026					
Emplois			Ressources		
1641	Rbt emprunt	39 950.00	10222	FCTVA	0.00
165	Rbt caution	20 250.00	13188		
2153	Installations à caractère spécifique	83 600.00	164	Emprunts	100 000.00
2154	Matériel et outillage	58 504.00	165	Encaissement caution	20 250.00
2183	Matériel de bureau et infor.	5 890.00			
	Total	198 194.00		Total	120 250.00

Voies et délais de recours :
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rennes sis 3 contour de la Motte CS 44416- 35044 Rennes, dans un délai de 2 mois dès que celle-ci a acquis le caractère exécutoire, c'est-à-dire dès qu'il a été procédé à sa publication ou à son affichage ou à sa notification, ainsi que, s'il y a lieu, à sa transmission au représentant de l'État dans le département.

Envoyé en préfecture le 27/03/2026
Reçu en préfecture le 27/03/2026
Publié le
ID : 029-212901409-20260310-001_2026-DE

Liste des investissements de l'année :

Table évier office cuisine	1 032 €
Parc informatique (10)	5 890 €
Ascenseur	82 000 €
Chariot petit déjeuner	2 124 €
Etagère cuisine	550 €
Bain marie 4 bacs	2 096 €
Chaise de douche	10 786 €
Chariot bain marie	2 900 €
Armoire murale	430 €
Moteur chambre (rails)	3 600 €
Marqueuse à linge	2 500 €
Boîte aux lettres résidents	2 000 €
Fer vapeur	5 586 €
Rideau salle à manger	3 000 €
Poubelle roulante	2 000 €
Lave-linge	23 000 €

Nous inscrivons par sécurité un emprunt de 100 000 € pour financer le changement d'ascenseur.

Les sections fonctionnement et investissement sont regroupées dans l'EPRD (annexe II et III).

L'EPRD en dépenses et recettes aux sommes suivantes :

Compte de résultat prévisionnel :

Recettes :	3 294 329.60 €
Dépenses :	3 352 727.59 €
Capacité d'autofinancement	3 659.57 €
Emplois :	211 444.00 €
Ressources :	123 909.57 €
Prélèvement sur le fonds roulement :	87 534.43 €

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, adopte cette proposition par

Pour extrait certifié conforme
La présidente du CCAS, Nathalie GODET

Voies et délais de recours :
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rennes sis 3 contour de la Motte CS 44416- 35044 Rennes, dans un délai de 2 mois dès que celle-ci a acquis le caractère exécutoire, c'est-à-dire dès qu'il a été procédé à sa publication ou à son affichage ou à sa notification, ainsi que, s'il y a lieu, à sa transmission au représentant de l'État dans le département.